Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201149-20260605-07202602-DE

Commune de Lanrelas

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

SÉANCE DU 5 JUIN 2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 15
Absent(s) : 0
Procuration(s) : 3
Abstentions 0
Exclus : 0

Date de convocation :
1/06/ 2026.

07/2026/02

OBJET :

Elections sénatoriales 2026 – Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de ST BRIEUC, le 6 juin 2026 et publication ou notification le 6 juin 2026.

L'an deux mil vingt-six, le cinq juin 2026, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de la commune, sous la présidence de Mr RÉALLAND Nicolas Le Maire.

Etaient présents : **REALLAND** N- **HARIVEL** P – **CARRE** A - **LEFEUVRE** H.- **HAMON** Y- **MENARD** D – **HAMEON** B - **JOUAN** D – **CASTEL** L – **GERARD** JM – **LEBAS** J – **FARQUHARSON** N
Était absente :
Étaient excusés : **METAYER** P procuration donnée à Mr RÉALLAND N, **PACÉ** F procuration donnée à Mme MÉNARD D, **DERVAUX** C procuration donnée à Mr HARIVEL P
Secrétaire de séance : **MENARD Danièle**

==========

Le maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder aux élections des délégués des conseillers municipaux ainsi que leurs suppléants en vue des futures élections sénatoriales qui se tiendront le 27 septembre prochain.
VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;
Vu l'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et suppléants pour chaque commune en fonction de son nombre d'habitants et de l'effectif du conseil municipal, la commune de LANRELAS doit élire 3 délégués et 3 suppléants.
VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

Après le bon déroulé des opérations de vote des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants et compte tenu des résultats du scrutin, comptabilise :

A l'issue du premier tour de scrutin pour l'élection les délégués municipaux :
- 15 suffrages exprimés pour

➢ Mr HARIVEL Patrick
➢ Mme LEFEUVRE Hélène
➢ Mr CARRÉ Aurélien

A l'issue du premier tour de scrutin pour l'élection des suppléants aux délégués municipaux
15 suffrages exprimés pour

➢ Mme MÉNARD Danièle
➢ Mr RÉALLAND Nicolas
➢ Mr GÉRARD Jean-Marie

Le conseil municipal :
☒ **ELIT** en tant que délégués des conseillers municipaux par
- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
  0 voix CONTRE ;

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 022-212201149-20260605-07202602-DE

- Mr HARIVEL Patrick
- Mme LEFEUVRE Hélène
- Mr CARRÉ Aurélien

☒ **ELIT** en tant que délégués des conseillers municipaux par
- 15 voix POUR,
- 0 ABSTENTION,
- 0 voix CONTRE

- Mme MÉNARD Danièle
- Mr RÉALLAND Nicolas
- Mr GÉRARD Jean-Marie

☒ **AUTORISE** Monsieur RÉALLAND Nicolas, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
MÉNARD Danièle

Le Maire,
RÉALLAND Nicolas